



La grande démission ?

Il est des groupes de travail (GT) où nous attendions un format dense. Le GT Garde-frontières du 7/11/22 est de ceux-ci, laissant un goût d'inachevé. Présidé par la Sous-directrice Réseau, ce GT était déserté par la Directrice générale (DG).



Avec un début des échanges à 14h30, le débat était limité à une demi-journée.

SOLIDAIRES Douanes avait signalé précédemment cette contrainte devant la Directrice générale lors des séances du Comité technique de réseau (CTR) des 24 et 26 octobre. Manifestement en vain, aussi nous l'avons réitéré en préalable (voir notre déclaration p2), et en faisons de même ici.

En effet ce n'est pas un achèvement des débats à 18h15 qui nous permet d'examiner attentivement l'ensemble des problématiques, ni d'obtenir des réponses à toutes les questions.



Par son renforcement, la mission Garde-frontières (GF) présente désormais un caractère « incontournable » pour la branche Surveillance (SU) de la DGDDI (cf tableau p3).

- Déjà 20% des agents SU (1697 sur 8237) effectuent des contrôles sur les points de passage frontaliers (PPF).
- Demain, ce pourrait être près de 30% ! De surcroît lorsque l'outil *Système entrée sortie* (SEE ou EES, détails en p4) sera déployé (prévu initialement pour avril 2022, puis octobre 2022, et désormais mi-2023), il absorbera tout le temps de travail disponible des brigades concernées :
 - +150% (+2,5 fois) de temps de travail pour les PPF aériens, selon la DG (fourchette basse selon nous) ;
 - +200 à 250% (+3 à 3,5 fois) de temps de travail pour les PPF maritimes, selon la DG (idem que ci-dessus).

Pour préparer les agents, 15 jours de formation initiale seront dédiés à la mission GF/immigration.



Le motif est communautaire.

Sous l'impulsion de l'Union européenne (UE), toutes les entrées/sorties de l'espace Schengen devront être enregistrées, citoyen d'un pays membre ou pas, avec intégration des données biométriques des voyageurs.

De facto, la lutte contre la fraude (LCF) douanière sera sacrifiée sur l'autel du contrôle migratoire. Le dogme de la libre-circulation - des capitaux & marchandises -, s'arrête aux pieds des personnes ! Un reflet de la mondialisation ultralibérale...

Garde-frontières en 2023

+200% de charge de travail

= seuls **+10% d'effectifs en 2023 !**
(20 fois moins !) dans 1/4 des brigades !

= ...au total **+30% d'effectifs en 2025 !**
(2 ans plus tard et toujours 7 fois moins ?!)

Or il faudrait nationalement 1500 postes !



La « haute » administration énonce une hausse d'effectifs de 30% en 3 ans, limitée au Grand Ouest (Bretagne-Pays de Loire, Normandie, Hauts-de-France).

Soit un maigre total de 180-200 postes sur 2023, 2024, 2025 ! Dès 2023, une hausse de 10% (≈60 postes) est annoncée dans les brigades concernées...

Mais rien ailleurs ! Seuls, les PPF saisonniers seront renforcés, par des agents Paris-spéciaux.

La volumétrie est déjà faite par les DI, mais il y a un refus de les communiquer aux organisations syndicales !

Pour rappel, en 2023, les suppressions d'emplois à la DGDDI seront de 31 (dont 20 liées au transfert/abandon des missions fiscales), cela signifie que **ces 60 emplois seront pris ailleurs, dans les autres services SU notamment !**



Dans le même temps, la Commission européenne « invite » la France à octroyer le droit de fouille à l'ensemble des garde-frontières, policiers inclus !

SOLIDAIRES y est opposé ! Avec une telle évolution, les agents de la Police aux frontières (PAF) se verraient octroyer les mêmes pouvoirs que les douaniers ! Avec une telle « harmonisation », une autorité peut invoquer un « doublon » et supprimer des effectifs/localisations, quand bien même le panel des missions est différent !

Sans moyens conséquents, ni conservation d'une capacité d'initiative/d'appréciation, le renforcement de la mission garde-frontières se fera aux dépens des conditions de travail, de l'exercice des autres missions, et in fine de l'intérêt même du métier de douanier, alors rabougri.

C'est peut-être là un effet -officieux- cherché par ses promoteurs, la DG en premier lieu.

En creux, en ne faisant exclusivement que de la mission immigration sur les PPF, il y a le risque d'un « passeport » pour l'évasion fiscale et les fraudes douanières en tous genres.

Annexe n°1 : notre déclaration préalable



Groupe de Travail de Réseau
Garde-Frontières
du lundi 07 novembre 2022



Missions

Liminaire

Madame la présidente,

Nous voilà réunis pour un groupe de travail (GT) garde-frontières. LE groupe de travail garde-frontières.

Devant le renforcement de cette mission affectant la branche Surveillance, l'attente était grande. Elle est à la mesure de notre déception.

Le rôle de l'Union européenne (UE) apparaît déterminant à la lecture des documents. C'est une tendance lourde.

Le métier historique de douanier, axé sur le triptyque *espèce, origine, valeur*, s'estompe au bénéfice de la sûreté des marchandises en Opérations commerciales (OPCO) et le renforcement de la présente mission Garde-frontières en Surveillance (SURV).

Non pas que nous rejettons ces missions ! Ce sont celles-ci qui, du fait du sous-effectif massif, rejettent les missions « historiques ». Pour SOLIDAIRES Douanes, l'exercice de nos missions dans toute leur diversité est un impératif, et appelle des moyens à leur hauteur !

Pour une mission aussi structurante pour nombre de brigades du territoire, nous pensons que le schéma retenu pour la durée de la réunion serait la journée.

Ce n'est pas le cas, avec une réunion débutant à 14h30, ainsi limitée à une demi-journée.

Certains éléments de diagnostic sont posés : pour gérer la charge de travail issue du déploiement du futur outil *Système d'entrée sortie* (SEE, ou en anglais EES pour *Entry Exit System*), le recours à des personnels expérimentés est souhaité.

Sauf que la réalité est tout autre : le renforcement des brigades concernées s'opère avec des agents sortis de stage auxquels s'adjoignent des personnels Paris-spéciaux.

De surcroît, quantitativement ces renforcements ne sauraient suffire. Pour nombre de points de passage frontaliers (PPF), l'ampleur du travail généré par l'outil SEE/EES va absorber l'intégralité du temps de travail des effectifs des brigades concernées.

De facto, les autres missions vont s'éteindre d'elles-mêmes sur ces points du territoire : exit la lutte contre la fraude (LCF) douanière. Après le *droit à l'erreur* pour les firmes multinationales, voilà que se dessine un *droit au laissez-faire* douanier pour les personnes et véhicules en circulation.

Tout ceci fait écho à la censure de la rédaction *telle quelle* de l'article 60 du Code des douanes (CD) par le Conseil constitutionnel (CC)¹.

Nous sommes un mois jour pour jour après le dépôt de l'amendement I-3331 au projet de loi de finances 2023 (PLF 2023), où le gouvernement demande à procéder à la réécriture du Code des douanes par ordonnance.

Aussi la tenue ce 7 novembre de ce groupe de travail, dans de telles conditions, a une portée très symbolique. Et ne relève pas de l'anecdotique.

La délégation SOLIDAIRES Douanes
Le lundi 7 novembre 2022

Voir notre dossier sur le sujet ici : solidaires-douanes.org/droit-visite



Annexe n°2 : Effectifs douaniers concernés par la mission garde-frontières

Directions		Services/brigades					Points de passage frontaliers (PPF)				
Interrégionales (DI)	Régionales (DR)	Dénomination	Effectifs (* dont Paris-spé)				Localisation	Type			
			A	B	C	total		Avion	Bateau	Train	Voiture
	Annecy (ex-Léman)	Annecy BSI	1	10	15	26	Annecy-Methet	X			
		Grenoble BSI	2	16	20	38	Grenoble-Alpes-Isère	X			
	Chambéry	Montmélian BSI	2	25 (1HD)	14	41 (1HD)	Chambéry-Aix-les-Bains	X			
		Gare de Moutiers (décembre à avril)								X	
	Gare de Bourg-St-Maurice (déc. à avr)									X	
Clermont-Ferrand	Saint-Étienne BSI	1	16 (2HD)	12	29 (2HD)	Saint-Étienne-Loire	X				
Lyon	Romans BSI	1	11	14	26	Valence-Chabeuil	X				
Sous-total AuRA		5 brigades (5 BSI)	7	78	75	160	7 PPF DGDDI	5		2	
	Dijon (ex-Bourgogne)	Auxerre BSI	0	8	6	14	Auxerre-Branches	X			
		Dijon BSI	1	13	9	23	Dijon-Longvic	X			
	Besançon (ex-Fr.-C*)	Lons-le-Saunier BSI	0	14	13	27	Dôle-Tavaux	X			
		Bourges BSI	1	10	12	23	Châteaurox-Villiers	X			
	Centre-Val de Loire	Tours BSI	1	14	10	25	Orléans-Saint-Denis-de-l'Hôtel	X			
Sous-total BFC CVL		5 brigades (5 BSI)	3	59	50	112	6 PPF DGDDI	6			
	Bretagne	Brest BSE	1	8	12 (1*)	21 (1*)	Brest		X		
		Brest-Bretagne							X		
		Saint Malo BSE	1	11	8	20	Dinard-Pleurtuit-Saint-Malo	X			
		Lorient BSE	0	7	5	12	Lorient		X		
		Lorient-Lann-Bihoué							X		
		Quimper BSI	0	5	6	11	Quimper-Pluguffan (mai à septembre)	X			
	Pays de la Loire	Rennes BSI	1	20 (1*)	14	35 (1*)	Rennes-Saint-Jacques	X			
		Roscoff BSI	1	26 (1*)	17	44 (1*)	Roscoff			X	
		Saint-Brieuc BSI	0	7 (1*)	8 (1*)	15 (2*)	Saint-Brieuc			X	
		Angers BSI	1	14	8	23	Saint-Brieuc-Armor	X			
		Le Mans BSI	1	10	9	20	Angers-Marcé	X			
Sous-total BPdL		11 brigades (5 BSE, 6 BSI)	6	125	104	235	17 PPF DGDDI	11		6	
	Reims (ex-Champ.-Ardenne)	Troyes BSI	0	6	10	16	Troyes-Barbère	X			
		Vatry BSI	0	8 (1*)	14 (2*)	22 (3*)	Châlons-Vatry	X			
	Nancy (ex-Lorraine)	Metz BSI	2	16	24	42	Metz-Nancy-Lorraine	X			
		Nancy BSI	2	14	21	37	Épinal-Mirecourt	X			
	Mulhouse	Mulhouse BSI	2	13	17	32	Colmar-Houssen	X			
Sous-total Grand Est		5 brigades (5 BSI)	6	57	86	149	5 PPF DGDDI				
	Dunkerque	Boulogne BSI	1	9	14 (1*)	24 (1*)	Le Touquet-Côte d'Opale	X			
		Calais Port BSE	3	37 (4*)	62 (6*)	102 (10*)	Calais-Dunkerque	X			
	Amiens (ex-Picardie)	Amiens BSI	1	6	14	21	Albert-Bray	X			
Sous-total HdF		3 brigades (1 BSE, 2 BSI)	5	52	90	147	3 PPF DGDDI	3			
	Paris	Paris-Sud BSI	1	11	7	19	Paris-Issy-les-Moulineaux	X			
	Sous-total IdF		1 brigade (1 BSI)	1	11	7	19	1 PPF DGDDI	1		
	Caen	Caen Ouistreham BSE	2	34 (4*)	32 (3*)	68 (2HD, 7*)	Caen-Carpiquet	X			
		Cherbourg BSE	1	11	13	25	Caen-Ouistreham		X		
		Carteret-Diélette							X		
		Cherbourg-Maupertus							X		
	Le Havre	Granville BSE	0	4	7	11	Granville		X		
		Honfleur BSE	0	6 (1*)	6 (1*)	12 (1*)	Deauville-Normandie	X			
	Rouen	Honfleur					Honfleur		X		
		Le Havre BSE Portuaire	2	14	23	39	Le Havre-Octeville	X			
		Dieppe BSE	2	21 (2*)	27 (2*)	50 (4*)	Dieppe		X		
Sous-total Normandie		7 brigades (6 BSE, 1 BSI)	7	99	118	224	11 PPF DGDDI	5		6	
	Bayonne	Bayonne BSI	2	18	15	35	Bayonne		X		
		Pau BSI	1	10	17	28	Pau-Pyrénées	X			
	Bordeaux	Bordeaux BSE	1	16	18	35	Bordeaux		X		
		Périgueux BSI	0	14 (2*)	15 (1*)	29 (3*)	Bergerac-Dordogne-Périgord	X			
	Poitiers	La Rochelle BSE	1	15 (1*)	15	31 (1*)	La Rochelle-La Pallice		X		
		Limoges BSI	1	20 (3*)	23	44 (3*)	La Rochelle-Île de Ré	X			
Sous-total NA		7 brigades (2 BSE, 5 BSI)	7	109	122	238	10 PPF DGDDI	7		3	
	Montpellier	Montpellier-Méd° BSE	1	22 (5*)	21 (4*)	44 (9*)	Montpellier-Méditerranée	X			
		Nîmes BSI	2	17	19	38	Nîmes-Garons	X			
		Sète BSE	2	21	20	43	Béziers-Vias	X			
	Perpignan	Carcassonne BSI	0	9	9	18	Carcassonne-Salvaza	X			
		Perpignan BSI	1	16 (2*)	20 (1*)	37 (3*)	Perpignan-Rivesaltes	X			
		Porta BSE	2	18	29	49	Pas de la Case-Porta				X
	Toulouse (ex-Midi-Pyrénées)	Port-Vendres BSE	1	10	12	23	Port-Vendres		X		
Millau BSI		1	9	15	25	Rodez-Aveyron	X				
Sous-total Occitanie		9 brigades (5 BSE, 4 BSI)	10	133	154	297	9 PPF DGDDI	7		1	1
	Aix-en-Provence	Avignon BSI	1	10	13	24	Avignon-Caumont	X			
		Toulon BSI	1	17 (4*)	20 (2*)	38	Hyères-Le Palivestre	X			
		La Môle-Saint Tropez (15/06 au 30/09)							X		
	Marseille	Le Castellet (10/06 au 01/07)							X		
		Toulon								X	
	Nice	Port-de-Bouc-Fos / Port-Saint-Louis	1	8	11	20	Port-de-Bouc-Fos / Port-Saint-Louis		X		
Sous-total PACA-Corse		5 brigades (1 BSE, 4 BSI)	4	53	59	116	8 PPF	4		4	
Total		58 brigades (20 BSE, 38 BSI)	56	776	865	1697	77 PPF DGDDI	54	20	2	1
Rappel effectifs SURV	France hexagonale, inclus hors-douanes (HD)		556	3618	3298	7472	Rappel nombre PPF : 122	78	33	10	1
	Toute République française, inclus hors-douanes		602	4002	3633	8237	<i>Part PPF effectuée par DGDDI : 63%</i>	<i>69%</i>	<i>61%</i>	<i>20%</i>	<i>100%</i>

Remarques et revendications SOLIDAIRES

Mutations : prioritaires !

Pour SOLIDAIRES Douanes, les renforts sur les brigades en charge de PPF devront s'effectuer prioritairement en fonction des demandes au tableau annuel de mutation (TAM).

Nous nous opposons à ce que, pour des motifs de formation, des agents en sortie de stage soient affectés sur des postes où des demandes de mutation ont été formulées et n'ont pas été pourvues.

Locaux : faire place !

Et penser aux personnels & usagers !

Pour SOLIDAIRES, la thématique des locaux, jusqu'alors escamotée, est essentielle pour appréhender la problématique.

Une augmentation d'effectifs ne sera pas viable sans une adaptation de la surface des locaux et des infrastructures, portuaires et aéroportuaires.

Dans bien des cas, les gestionnaires sont « seulement » concessionnaires.

En effet, les Conseils départementaux sont propriétaires de la majorité des infrastructures. Aussi, il leur appartient de financer le matériel et les travaux nécessaires.

À défaut le temps d'attente en port/aéroport des voyageurs (touristes, professionnels...) pourrait exploser : passant de quelques minutes... à plusieurs heures ! Les chronomètres des gestionnaires de site risquent de s'affoler !

+ 30% personnels/jour sur le terrain = +90% d'emplois budgétés !

Une augmentation *réelle* de l'effectif journalier à hauteur de 30% nécessite bien davantage que +30% sur l'effectif total !

En effet, avec +30% d'effectif total, il n'est pas possible de coter quotidiennement +30% d'effectif. Car en régime 24h/24 et 365j/365, il faut tenir compte des repos compensateurs, des congés, etc. La règle est connue : il faut multiplier par 3 le ratio pour garantir la disponibilité opérationnelle attendue. Donc :

- pour le Grand Ouest, il faut augmenter les effectifs de 90%, soit a minima 540 agents, et non pas seulement 180 ;
- et au niveau national, il faut a minima 1400 postes supplémentaires !






Nous mesurons là l'écart gigantesque entre les besoins... et les perspectives présentées !




Lexique

Sigle	Signification
BSE	Brigade de surveillance extérieure
BSI	Brigade de surveillance intérieure
DGDDI	Direction générale des Douanes et Droits indirects
EES/SEE	<i>Système entrée sortie</i> . Présenté en Douanes sous sa dénomination anglaise <i>Entry Exit System</i> (EES ou 2ES), ce qui est une incongruité linguistique à triple titre : <ul style="list-style-type: none">- la société développeuse est nationale (Thalès) ;- le français est la langue de la République (article 2 de la Constitution de 1958) ;- le français est une des deux langues officielles de l'Organisation mondiale des Douanes (OMD).
HD	Hors-Douanes
PPF	Point de passage frontalier
SU / SURV	Branche Surveillance

Table des matières

	Tract/résumé	p1
	Annexe n°1 : déclaration préalable	p2
	Annexe n°2 : effectifs concernés	p3
	Remarques et revendications	p4
	Lexique	p4

 **Pour SOLIDAIRES siégeaient : Nicolas Boudoux, Alexandre Bourguignon et Yannick Devergnas. Pour davantage de précisions, les contacter.**



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

93 bis rue de Montreuil, boîte 56 – 75011 PARIS

tél : 01 73 73 12 50

site internet : <http://solidaires-douanes.org>

courriel : contact@solidaires-douanes.org

adhésion : solidaires-douanes.org/-adhesion-

Un syndicalisme clair et sincère !